

# Edito : diviser pour régner

Autor(en): **Lempen, Silvia**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **74 (1986)**

Heft [2]

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277835>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**ENTRE NOUS SOIT DIT 4**

**Le sottisier**

**SUISSE 5**

Forum de l'ADF  
sur le travail féminin  
**Ouvrage de dames**

**DOSSIER 8**

Signe particulier : célibataire  
**Madame ou mademoiselle ?**

**SOCIÉTÉ 12**

Un numéro de l'Éducateur  
consacré aux filles  
**Enseignants,  
si vous saviez...**

**MONDE 14**

Rencontre avec Phyllis Schläffly  
**La majorité morale  
n'est plus silencieuse**

Centres de recherche et  
de documentation féministe  
**A la recherche  
des femmes perdues**

Francine McKenzie, présidente  
du Conseil du Statut  
de la Femme du Québec  
**Le féminisme,  
service public**

**D'UN CANTON  
À L'AUTRE 19**

**CULTUR...ELLES 21**

Mon hommage  
à Meret Oppenheim  
**Toi, sur ton radeau,  
si vivante...**

**SUBJECTIVES 23**

Mémoires apocryphes  
d'un médecin latiniste  
**Mal au dos ou mâle au dos ?**

**LIBRE A ELLES 24**

**Le schwyzertütsch, une  
langue qui fait problème**

## DIVISER POUR REGNER



*Et si on consacrait un dossier aux femmes célibataires ? L'idée séduit tout le monde au sein de l'équipe de rédaction (où sont représentés, soit dit en passant, les quatre états civils reconnus !...) Et comme l'expérience nous a enseigné que les idées générales naissent de la synthèse des cas particuliers, chacune y va aussitôt de sa proposition. « On pourrait interviewer Mme Machin. » « Exclu ! C'est une des rares femmes à succès de ce pays. Elle n'est absolument pas représentative. » « Alors, Mme Truc. » « Ça ne va pas non plus, elle a un fils ! Une « vraie » célibataire n'a pas d'enfant. » « Et Caroline Dugommier ? » « Elle vit avec le même homme depuis 20 ans ! C'est comme si elle était mariée. » « Et Bernadette Tartempion ? » « Trop jeune ! Elle n'a que 31 ans. A cet âge-là, on n'est pas encore célibataire. »*

*Des célibataires ayant dépassé la quarantaine, vivant seules, sans enfant et n'ayant pas (encore ?) reçu sur leur front le baiser de la gloire, nous en avons finalement trouvé. Elles nous ont parlé de la manière dont elles perçoivent leur place dans la société, qui présente effectivement un certain nombre de spécificités (cf. notre dossier, p. 8 à 11). Mais ces entretiens nous ont aussi convaincus, d'une part, que la prétendue catégorie des célibataires est tout sauf homogène, d'autre part, et surtout, que les solides barrières dressées par la tradition entre les états-civils des femmes, et des seules femmes, ont pour principale utilité de perpétuer la domination d'un sexe sur l'autre.*

*Mis à part le Mouvement de la défense paternelle, qui prend en charge les intérêts des pères divorcés, il n'existe pas, à notre connaissance, d'associations masculines dont la principale motivation serait ancrée dans l'état-civil de leurs membres. Chez les femmes, en revanche, il y a pléthore : les Associations de familles monoparentales, qui sont formellement mixtes, sont essentiellement composées de femmes et se dénommaient jusqu'à une date récente « Association des mères chefs de familles ». Elles réunissent une forte proportion de divorcées. Il existe des groupes de veuves. Dans ce numéro, nous vous présentons l'association des femmes célibataires. Quant aux problèmes des femmes mariées et mères, ils sont traités par une multitude d'organisations.*

*Le fait est que chacun de ces groupes de la population féminine rencontre des difficultés propres qui sont liées, non pas simplement à un état-civil particulier, mais à la conjonction de cet état-civil particulier et du statut de femmes. Ce qui les distingue entre eux, ce qui explique la formulation de revendications sectorielles et parfois opposées, ce ne sont pas de simples différences, comme celles qui existent entre les groupes correspondants de la population masculine, mais des discriminations différenciées. Les partisans des rapports de pouvoir traditionnels entre les sexes ont tout intérêt à mettre l'accent sur cette diversité interne à la condition féminine, parce qu'elle fait écran à la perception de l'injustice originaire qui est faite à toutes les femmes. Or, la suppression de cette injustice matricielle entraînerait ipso facto la disparition de la plupart des facteurs de division liés à l'état-civil.*

*Un exemple qui crève les yeux : si l'on se décidait à considérer qu'une femme vaut exclusivement par elle-même, et non par l'homme auquel son sort est ou n'est pas lié, les femmes mariées comme les célibataires y trouveraient leur compte en dignité.*

Silvia Lempen